

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10<sup>e</sup> ANN

Le prix de l'abonnement : 50 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CARRON. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARRON

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Deux Blocs

Il y a quelques mois, quelques semaines encore, les journaux mélinistes, la République en tête, faisaient montre de quelque pudeur. Ils semblaient repousser l'idée d'une alliance formelle avec les réactionnaires et les nationalistes. Et quand nous leur faisions observer que, dans nombre de circonscriptions, les pires adversaires de la République ne demandaient qu'à s'entendre avec les républicains dits « progressistes », ils nous répondaient en substance : « Que voulez-vous ! Nous n'y pouvons rien ! Ce n'est pas certes nous qui faisons des avances à la Droite. Mais nous est-il possible d'empêcher la Droite de voter pour nous ? » Anjourd'hui les mélinistes montrent moins de scrupules.

C'est ainsi que, rendant compte des nombreuses réunions organisées dimanche par la « Patrie Française », la République écrit : « Les ministériels commencent à s'inquiéter du succès des tournées de propagande entreprises avec courage par les députés libéraux. »

C'est ainsi que M. Maurice Lasserre, le député du Tarn-et-Garonne, le Benjamin de M. Méline, s'écriait, dimanche, à Soissons, où il était venu présenter un de ses amis à la députation :

« D'un côté les ministériels, de l'autre les antiminstériels, c'est-à-dire d'un côté les sectaires et les révolutionnaires, d'un autre côté les libéraux et les progressistes. »

L'épithète de progressiste étant depuis longtemps réservée aux partisans de la politique de M. Méline, nous sommes bien obligés de croire, d'après la formule de M. Lasserre, que tous les autres antiminstériels sont des libéraux.

Libéraux, les ralliés qui prennent leur mot d'ordre au Vatican.

Libéraux, les partisans du duc d'Orléans.

Libéraux, les fidèles du prince Victor.

Libéraux, les membres de la Patrie Française.

Libéraux, les ligueurs de M. Déroulède.

Libéraux, les lecteurs de la Libre Parole.

Libéraux, les défenseurs de la Congrégation.

Libéraux, enfin, les « socialistes » qui marchent encore derrière M. Rochefort.

Ne nous demandons pas aujourd'hui ce que deviendrait la liberté, cette pauvre liberté, si tant de libéraux que ça s'emparaient jamais du pouvoir. Quel mauvais quart d'heure elle passerait !

Constatons seulement que plus nous allons et plus nettement se dégage la situation. Ce sont bien deux blocs irréductibles qui sont en présence.

D'un côté, tous ceux qui veulent d'une République républicaine.

De l'autre, tous ceux qui, en attendant une restauration ou une dictature, se contentent d'un régime sans nom, gouverné par un parti sans nom...

Quel nom donner, en effet, à cette armée dont nous venons de passer les bataillons en revue ? Chacun de ses bataillons n'a-t-il pas son drapeau particulier ?... Il est vrai

qu'une invisible bannière plane au-dessus de tous ces drapeaux... C'est la bannière de l'Eglise... S'il est donc un nom qu'on puisse donner au bloc en question auquel M. Méline s'amalgame de plus en plus, il faut l'appeler, tout simplement, le bloc clérical. (Avenir de l'Orne). P. D.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 11 février 1902

M. Aynard, préside.  
La Chambre revient au budget ; c'est le budget de l'imprimerie nationale qui est discuté. Tout d'abord on s'occupe du déplacement de l'imprimerie nationale située au Marais ; la commission propose de la transporter à Grenelle. MM. Dubois et Puech combattent cette proposition. M. Dubois demande que ce projet soit disjoint du budget. Cette motion est repoussée par 350 voix contre 157.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel, préside.  
La Chambre vote une proposition de M. de Boisserin tendant à l'application de l'article 463 du Code pénal aux délits prévus et punis par l'article 597 du Code de commerce. La discussion du budget de l'imprimerie nationale est reprise.

M. Dubois s'oppose au transfert de l'imprimerie nationale ; il demande qu'elle soit placée à Montsouris.

Malgré opposition le projet du gouvernement est adopté et le budget est voté.

La Chambre passe au budget de la Légion d'honneur.

L'amiral Rieunier prononce un discours où il formule des critiques contre le gouvernement.

La discussion générale est close après le discours de M. Rieunier, et les divers chapitres du budget de la Légion d'honneur sont votés.

Diverses augmentations sont faites en faveur des traitements des aumôniers et des maîtresses auxiliaires des maisons de la Légion d'honneur.

Sur la proposition de M. Breton, la Chambre décide de discuter vendredi, avant le budget, la proposition sur le repos hebdomadaire. Et la séance est levée.

Séance du 12 février 1902

M. Coutant dépose une proposition tendant à l'établissement du mandat impératif.

M. Coutant demande l'urgence pour sa proposition ; l'urgence est refusée.

La Chambre passe à la discussion du projet de résolution sur l'enseignement secondaire concernant la réforme de cet enseignement.

M. Vazeilles propose la disjonction du débat qui viendrait après le vote total du budget.

MM. Viviani, Ribot, Bourgeois, combattent cette proposition qui est repoussée.

Le débat sur la réforme de l'enseignement primaire est ouvert par M. Couyba qui prononce un important discours sur l'enseignement secondaire.

Après le discours de M. Couyba la séance est levée.

## Au Transvaal

Lord Kitchener télégraphie à la date du 10 février que le général boer French a surpris et capturé un convoi anglais de 60 fourgons escorté de 100 hommes d'infanterie et de 60 hommes montés.

D'un autre côté, lord Kitchener a annoncé que la colonne Von Donop a surpris deux laagers boers.

Les Anglais continuent à envoyer des renforts dans l'Afrique du sud.

On annonce qu'un nouveau contingent de 7.000 hommes va être envoyé dans l'Inde.

L'Angleterre a dégarni cette colonie de la moitié de ses troupes, et les journaux font observer que cette situation est très dangereuse pour les Anglais, à cette heure surtout où l'Inde paraît vouloir se soulever.

## INFORMATIONS

M. Loubet en Russie

Les journaux publient une dépêche de Saint-Petersbourg affirmant que le ministre de la cour vient de faire connaître les détails de la visite de M. Loubet en Russie, vers la mi-juin.

Le czar ira au-devant de M. Loubet dans la rade de Cronstadt. Le Président se rendra à bord du yacht impérial. Il sera reçu par la czarine et par les membres de la famille impériale.

Deuxième journée : Le Président visitera Saint-Petersbourg. Il y aura, le soir, représentation de gala et fête en plein air dans les jardins de l'île Olga.

Troisième journée : Une revue sera passée au camp de Krasnoïe-Selo.

Quatrième journée : Réception par le Président au château de Peterhof.

Il est possible que M. Loubet reste un jour de plus.

Les modifications électorales

En raison de la proximité des élections générales qui paraissent toujours devoir être fixées au 20 avril, la commission du suffrage universel hâte ses travaux et le dépôt de ses rapports, afin de mettre la Chambre en état de se prononcer, en temps utile, sur les diverses modifications à la loi électorale qui doivent être nécessairement discutées avant l'expiration de la législature.

La commission compte demander à la Chambre de fixer au 3 mars prochain l'ouverture des débats sur les différentes questions dont elle est saisie. Ces questions sont au nombre de six. Elles seront examinées dans des discussions séparées, mais se succédant sans interruption.

Ce sont : 1<sup>o</sup> le scrutin de liste.

2<sup>o</sup> En cas de rejet certain du scrutin de liste, les modifications aux arrondissements résultant des mouvements de la population.

3<sup>o</sup> Les pénalités complémentaires à ajouter au décret de 1852.

4<sup>o</sup> La corruption électorale.

5<sup>o</sup> L'affichage électoral.

6<sup>o</sup> Le secret du vote.

Si, contre toute attente, la discussion du budget n'était pas terminée le 3 mars, la commission insisterait, auprès de la Chambre pour qu'elle soit interrompue pendant quelques jours, afin de pouvoir statuer sur les diverses questions électorales et de les renvoyer au Sénat immédiatement après.

Le service de deux ans

On a commencé de distribuer aux sénateurs le rapport rédigé, au nom de la commission sénatoriale de l'armée, par M. Rolland sur la réforme de la loi de recrutement et l'établissement du service militaire de deux ans. Ce rapport, est divisé en deux parties : la première contient des considérations générales sur le service militaire en France ; la seconde est consacrée à l'examen des articles. Avec l'approbation de la commission, M. Rolland a partagé la première partie de son volume en deux autres divisions : 1. L'historique du service militaire en France et à l'étranger, notamment en Prusse et en Allemagne ; 2. vices du système actuel en France et modifications à y apporter au point de vue social et au point de vue militaire.

Après avoir formulé cette conclusion, M. Rolland examine les conséquences de la réforme projetée, dans les quatre chapitres suivants : 1. conséquence du service de deux

ans au point de vue de l'instruction de la troupe ; 2. Conséquences du service de deux ans au point de vue du recrutement des cadres inférieurs avec les sous-officiers rengagés ou les sous-officiers tirés du contingent, 4. Conséquences du service de deux ans au point de vue des effectifs moyens proposés pour éviter une diminution de l'effectif total de l'armée active. Pour éviter cette diminution, la commission sénatoriale propose le rengagement des simples soldats, l'utilisation de certains services auxiliaires, la suppression des dispenses.

Enfin, dans la deuxième partie de son rapport, M. Rolland donne en tableaux rigoureusement vérifiés, les articles de la loi de 1889, les articles de la loi nouvelle, la concordance de ces articles entre eux, les modifications apportées à chacun des articles de la loi actuelle, et les raisons de ces modifications.

Les enfants des filles-mères

On sait que la loi du 15 juillet 1889, modifiée par la loi des 6 et 8 novembre 1890, sur le recrutement de l'armée, fait bénéficier de certaines dispenses de service sous les drapeaux le fils unique, l'aîné des fils, le petit-fils ou l'aîné des petits-enfants d'une femme veuve.

M. Berton et plusieurs de ses collègues, s'inspirant d'un vœu du Conseil général de la Seine, ont estimé qu'il serait juste d'étendre ces dispenses aux enfants et petits-enfants reconnus des filles-mères. Ils ont déposé dans ce sens une proposition qui a été renvoyés à la commission de l'armée.

## CHRONIQUE LOCALE

Embranchement de Carsac à Gourdon

M. Cocula, sénateur du Lot, a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 3 février 1902.

» Monsieur le sénateur,

» Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à hâter la date d'ouverture à l'exploitation de l'embranchement de Carsac à Gourdon (ligne de Saint-Denis-les-Martel au Buisson).

» J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux instructions que je lui ai adressées, la compagnie d'Orléans active les travaux de superstructure de cet embranchement, dont l'exécution lui incombe, et compte être en mesure de le livrer à l'exploitation, vers la fin du mois de juin prochain.

» Je ne doute pas que ces indications ne donnent toute satisfaction au vœu que vous avez bien voulu m'exprimer.

» Agréez, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics,

» Pierre BAUDIN. »

Prytanée militaire

Un concours pour l'admission au Prytanée militaire, en 1902, sera ouvert les 26 et 27 juin prochain.

Les familles doivent faire inscrire leurs enfants du 1<sup>er</sup> au 31 mai, à la préfecture du département où elles résident, et faire connaître en même temps la série d'examen pour laquelle les candidats doivent concourir.

Toute demande d'admission gratuite doit être adressée, avant le 31 mai, au préfet du département dans lequel le pétitionnaire a son domicile, et être formulée sur papier timbré.

Les conditions d'admission ainsi que le

programme du concours sont déposés à la préfecture (3<sup>e</sup> division), ainsi qu'aux sous-préfectures, où il en sera donné communication sans déplacement.

CAHORS

Au 7<sup>e</sup>

M. Azéma, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne est nommé capitaine d'habillement en remplacement de M. Tiercelin nommé capitaine trésorier à Tarbes.

Le carnaval à Cahors

Le carnaval cette année a été fêté joyeusement à Cahors dimanche, mardi et mercredi.

Il semble cependant que les années précédentes l'entrain fut plus grand, malgré que cette année nombreux étaient ceux qui, déguisés, folâtraient sur les boulevards, au grand plaisir de la foule curieuse qui durant toutes ces journées n'a cessé de circuler.

Dimanche et mardi soir des bals ont eu lieu au théâtre et dans divers établissements de la ville.

Conférences de la mairie

M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, continuera samedi soir 15 janvier, à 8 heures et demie, dans la salle du Conseil municipal, la série de ses très intéressantes causeries.

Sujet de la causerie : *Le mouvement ouvrier.*

La rue des Capucins

Lundisoir, les entrepreneurs de travaux publics étaient réunis dans une des salles de la mairie de Cahors où avait lieu l'adjudication des travaux pour la réparation de la rue des Capucins.

Onze entrepreneurs ont soumissionné, mais au lieu de consentir à un rabais sur le chiffre des travaux à exécuter, tous ont réclamé une augmentation de 20 à 30 p. 0/0.

Dans ces conditions l'adjudication n'a pu avoir lieu mardi, et a dû être renvoyée à une date ultérieure.

Le devis des travaux s'élève à la somme de 1.800 fr.

Théâtre de Cahors

Dimanche 16 février 1902

GRAND CONCERT

donné par

L'ORPHEON A SES MEMBRES HONORAIRES

Avec le concours de Mlle SAINT-GERMIER, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Musique, professeur de chant ; M. BARTHE et M<sup>me</sup> PRADINES-BENTABOLY, Solistes des Grands Concerts classiques du Capitole ; M. OUVRARD, 1<sup>er</sup> sujet de la Scala de Paris ; Mme OUVRARD, Chansonniers de l'Eldorado de Paris.

PROGRAMME

Première partie. — 1. Les Petits Alps (L. Jacquemet), Orchestre symphonique. — 2. En Afrique (P. Rougnon), Orphéon. — 3. Tu me dirais (Chaminade), Mme Pradines-Bentaboly. — 4. Hymne d'amour (Lionnel), M. Barthe. — 5. Faust (Air des Bijoux, Gounod), Mlle Saint-Germier.

Les Dragons de Villars

Duo par Mme Pradines-Bentaboly et M. Barthe.

Deuxième partie. — Coquette (P. Sudesi), Douce Caresse (Gillet), Orchestre symphonique. — M. OUVRARD dans ses créations.

Troisième partie. — 1. Chant du printemps (L. Py), Orphéon. — 2. Grand Air de Louise (Charpentier), Mme Pradines-Bentaboly. — 3. Le roi de Lahore (Massenet), M. Barthe. — 4. Mme Ouvrard dans ses créations. — 5. Mélodie (valse), (Tagliozzi), Mlle Saint-Germier. — 6. HAMLET (A. Thomas), duo par Mme Pradines-Bentaboly et M. Barthe.

Prix de places : Loges d'avant-scène, de face et fauteuils : 5 fr. — Loges ouvertes : 4 fr. — Premières : 3 fr. — Parquet et chaises : 2 fr. 50. — Parterre : 1 fr. 25. — Secondes : 50 cent.

Pour la location s'adresser au Théâtre. En raison des frais considérables de cette soirée il ne sera délivré aucune carte de faveur.

Bureau, 7 h 1/2. — Rideau, 8 h.

Arrêté

M. le maire de Cahors vient de prendre un arrêté relatif à la circulation des chiens dans les rues.

Durant 9 semaines, les chiens doivent être muselés ou tenus en laisse.

Des cas de rage ont été ces jours-ci constatés.

Le procès des coques

Le procès des coques est terminé : le tribunal a rendu hier son jugement aux termes duquel quatre boulangers, MM. Bessac, Blanc, Caussanel et Théron sont mis hors de cause.

Les autres boulangers qui ont rompu l'engagement de ne plus faire des coques, sont condamnés à payer 200 fr. chacun à M. Cassagnes.

Dans la même audience, le tribunal a ensuite condamné 3 individus inculpés de vagabondage à des peines variant entre 6 et 15 jours de prison.

Les Prévoyants de l'Avenir

AVIS

Le Président de la 405<sup>e</sup> Section, dont le siège est à Cahors, a l'honneur de prévenir ses co-sociétaires qu'une assemblée générale aura lieu, à l'hôtel de ville, dimanche 16 courant à 3 heures précises.

Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Lecture de la loi du 3 février 1902 sur les Sociétés de prévoyance et communication des modifications aux Statuts nécessitées par cette loi ; vote sur l'adoption ;

2<sup>o</sup> Nomination des Membres du bureau ;

3<sup>o</sup> Nomination des Membres du Conseil de surveillance.

Présence obligatoire.

Cahors, 10 février 1902.

PARAZINES.

Accidents

Mardi soir vers 6 heures et demie dans l'allée qui longe la caserne, un accident s'est produit.

Dans cette allée, pour permettre aux soldats de se livrer à des exercices de saut de barrières, tout récemment on a répandu une grande quantité de sable.

Un cheval attelé à une voiture traversait l'allée quand arrivé à l'endroit ensablé, il s'effraya et malgré les efforts du conducteur s'emballa.

Il alla s'abattre contre un arbre de la place ; le choc fut si violent que le conducteur, M. Dubernet, fut projeté sur le sol.

Il fut relevé évanoui et transporté à la pharmacie Fayret.

Revenu à lui, M. Dubernet s'est plaint de douleurs au pied et à la jambe.

Son état sans être grave nécessitera un long repos.

M. Souillac, boucher place St-Maurice, en dépeçant hier matin un quartier de viande s'est fait une profonde coupure à la main gauche.

Conduit à la pharmacie Fournié il y a reçu les soins de MM. les docteurs Darquier et Gélis.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 FÉVRIER

Allegro Militaire Dominik Erftl

Mireille (fantaisie) Gounod.

Georgette, polka pour piston Weltge.

Les pantins de Violette, Adam.

Egmont, ouverture Beethoven

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon.

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — Foire. — La foire a été belle, il s'est vendu beaucoup de bœufs, mais sans augmentation de prix.

Quelques jeunes porcs se sont vendus à des prix variant de 15 à 30 fr. l'un.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Lapins, de 1,50 à 2,50 la paire.

Les aubergistes ont été satisfaits des recettes.

CASTELNAU. — Foire. — Notre foire n'a pas été belle à cause du mauvais temps, et de sa coincidence avec la fête du carnaval.

Voici quelques cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 500 à 1,00 fr.

Vaches, de 350 à 700 fr. la paire.

Veaux, 0,80 le kil.

Porcs gras, de 38 à 41 fr. les 50 kil.

Porcelets, de 18 à 35 fr. pièce.

Volaille : poules, canards et dindons, de 0,50 à 0,70, poulets, 0,80 la livre.

Pigeons, de 0,65 à 1 fr. la paire.

Ceufs, 0,85 la douzaine.

Lapins domestiques, de 0,60 à 1,25 pièce

Blé, 14,50; maïs, 9 fr.; Avoine, 8 fr.; pommes de terre, 4 fr. les 4/5.

DOUELLE. — A l'école laïque. — Lundi dernier, les jeunes élèves de l'école laïque de Douelle avaient organisé sous la direction de leurs maîtres, M. et M<sup>me</sup> Nadal, une représentation des Femmes savantes, de Molière.

La salle de l'école était comble; les jeunes élèves ont fort intéressé le public qui les a vivement applaudis.

M. Mazières adjoint au maire de Cahors, qui assistait à cette agréable soirée, a adressé ses félicitations aux jeunes élèves et à leurs maîtres M. et M<sup>me</sup> Nadal et a prononcé quelques mots en faveur de l'enseignement laïque, supérieur à tout autre enseignement.

Petite correspondance

M., à Mauroux. — La réduction de la mobilière dont profitent les contribuables de Lacapelle-Cabanac et de Mauroux est due à la majorité républicaine du Conseil général du Lot.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Banquet. — A l'occasion de la présentation de leur livret militaire et pour fêter le 20<sup>e</sup> anniversaire de leur tirage au sort les hommes de la classe 1881 ont décidé de se réunir en un banquet fraternel qui aurait lieu le jour du conseil de révision du canton Est. A cet effet, une réunion préparatoire aura lieu au café de l'Eden le dimanche 23 février, à 3 heures du soir, en vue de prendre toutes décisions nécessaires. Tous les soldats de cette classe habitant la commune et les environs sont priés d'y assister.

Théâtre. — Le Théâtre Rodard va arriver incessamment dans notre ville et se propose de donner une série de représentations des chefs-d'œuvre des maîtres de la littérature. La troupe, composée d'artistes des premières scènes de province et même de Paris, est un sûr garant du succès de ces représentations. L'établissement est confortable et de premier ordre. Les débuts auront lieu samedi prochain 15 février avec les Surprises du Divorce.

BAGNAC. — Conseil municipal. — On annonce que les élections municipales auront lieu le 2 mars.

CAJARC. — Voleurs de cuivre. — Une troupe de gitanos, de passage dans la commune de Gaillac, a emporté quantité de chaudrons et de marmites en cuivre que les habitants avaient eu l'imprudence de laisser dehors. Le tout valait plus de 100 fr. Deux marmites seulement viennent d'être retrouvées dans un bois des Combes-de-Laval.

Foire. — Malgré le mauvais temps, notre foire mensuelle a été assez importante. Le champ de foire était littéralement rempli de bestiaux, qui se sont vendus aux mêmes cours que les foires précédentes. Tout s'est bien enlevé et à des prix rémunérateurs.

LISSAC. — Cambriolage. — Dans la nuit de mardi, des malfaiteurs encore inconnus ont dévalisé le magasin de nouveautés appartenant à M. Saur, et, cette triste besogne accomplie, ont mis le feu à la maison. Malgré les prompts secours des voisins, les dégâts sont relativement considérables. Les coupables sont activement recherchés.

CORN. — Les noyés de Boussac. — Dimanche, dans la soirée, un pêcheur de Corn, le nommé Solignac, était en train de lever des nasses qu'il avait tendues dans le

Célé, du côté de la rive gauche, quand il aperçut entre deux eaux des vêtements qui lui firent supposer qu'il se trouvait en présence d'un corps humain. Avec sa gaffe, il le ramena sur la berge et ne tarda pas à reconnaître que c'était bien le cadavre de Palémon Roumégoux, la deuxième victime du terrible accident survenu au pont de Boussac, le dimanche 29 décembre dernier. Il s'empressa d'informer M. le maire de la commune de cet incident. Celui-ci en avisa la gendarmerie d'Assier, qui se transporta sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Le cadavre de ce malheureux avait séjourné dans l'eau pendant quarante-trois jours; malgré cela, il n'était pas dans un état de décomposition avancé.

Ses obsèques ont été célébrées à Boussac, où il était domicilié.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT, Foire du 10 février.

— Malgré la coincidence avec plusieurs foires des environs, notre foire a été bien approvisionnée : les foirails des bœufs et brebis étaient très garnis ; il s'y est conclu beaucoup de marchés sans augmentation de prix ; les petits cochons se sont bien vendus à la hausse.

Ceufs, 85 c. la douzaine ; volaille, 65. c. la livre.

Mercuriale à la halle :

Blé, les 80 litres, 14 fr. à 14 fr. 50 ; avoine, 7 fr. à 8 fr. ; pommes de terre, 3 fr. 50 à 4 fr. ; maïs, 11 fr. 50 à 12 fr. ; noix, 5 fr. 75 à 6 fr.

BULLETIN FINANCIER

L'ensemble du marché demeure très satisfaisant, la fermeté des cours persiste, en même temps que nous constatons une reprise notable d'activité dans les transactions.

Le 3 0/0 clôture à 101,27, le 3 1/2 0/0 à 102,35 tous deux en hausse de 5 centimes.

Le Crédit Foncier a passé de 731 à 735; le Comptoir National d'Escompte est ferme à 580; le Crédit Lyonnais est en hausse à 1,060 et la Société générale à 607.

La Compagnie Française des Mines d'or se traite à 122.

Nos chemins n'ont pas varié.

La Dynamite, en hausse de 10 centimes, clôture à 764.

L'action des établissements Croadi-Back s'est avancée à 200 fr. avec tendance à la hausse.

Le Suez clôture à 3,859.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure clôture à 7,802 ; l'Italien à 100,30; le Portugais à 27,80 le Russe 3 0/0 1891 à 86,25; le Turc D à 26,42 et la Banque ottomane à 573.

Le Serbe unifié 4 0/0 à 68,52.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les actionnaires de la Compagnie parisienne du Gaz ont tout intérêt à assister à l'Assemblée ou à s'y faire représenter. Ils ne doivent pas perdre de vue que les actions de jouissance ont les mêmes droits que l'action de capital, à faire partie des Assemblées générales de la Compagnie.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à L. M. Eymard et Cie, fabricants à Salon (Bouches-du-Rhône).

Bulletin météorologique

Table with columns: DATES, TEMPÉRATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, Temps. Data for 12 Merc. and 13 Jeudi.

Temps probable : Variable. D' HERBEAU.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S. VINCENT DE PAUL. Includes an image of a person's face and text describing the medicine's benefits for various ailments.

# LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

VI  
Sous l'équateur

Ces paroles furent accueillies par des murmures universels; mais le capitaine ayant ajouté qu'un pareil calme durait quelquefois un mois entier, chacun comprit, que, pour sauver sa vie, il devait se soumettre à un sacrifice cruel, mais prudent. Le capitaine raconta alors que, dans les mêmes parages où il se trouvait, il avait rencontré deux ans auparavant, un navire portugais qui paraissait abandonné. Il avait envoyé visiter cette épave et son second et quelques matelots y avaient trouvé près de cent cadavres.

Le livre du bord constatait que les passagers s'étaient emparés, par force, des barriques remplies d'eau. Cette note avait été écrite six semaines après cette rébellion, et il était évident que tout ce monde-là avait péri par le supplice de la soif, la mort la plus terrible qui soit au monde, et dont l'horreur est encore doublée quand c'est par sa propre faute qu'elle arrive.

Le capitaine du *Jonas* ajouta qu'il ne voulait pas qu'un pareil évènement aussi épouvantable se produisît à son bord, et qu'il avait prit la détermination de punir de mort le premier qui oserait toucher à une barrique d'eau douce.

Victor Roseman s'était courageusement résigné à son sort, en songeant à sa mère et à Lucia. Il se rappelait encore, pour achever sa souffrance, les charmantes promenades qu'il avait faites autour de la ville d'Anvers, sous les arbres touffus qui bordent l'Escaut.

Il retraçait dans sa mémoire les contours du petit jardin de la maison paternelle, dans lequel, son travail quotidien terminé, il avait l'habitude de se reposer à son aise et d'attendre qu'on l'appelât pour son dîner.

Jean ne se plaignait pas. Il trouvait bien la situation perplexe, mais il se disait qu'il n'était pas le seul qui se fût trouvé en pareille occurrence. Et puis le vent pouvait se lever d'un moment à l'autre, et ce serait alors la fin du supplice. Ce qui ne l'empêchait pas de s'écrier qu'il donnerait cinq années de sa vie pour un seau d'eau fraîche, tiré à la fontaine du logis de sa famille.

Celui de tous les passagers qui, en apparence, semblait être le moins déconfit, était Donatus Kuik. Il portait appendue à son cou une bouteille dans laquelle il avait vidé sa pinte d'eau douce, et il y avait recours avec tant de

parcimonie qu'à la fin de la journée, il lui était souvent possible d'offrir à ses protecteurs Victor et Jean une gorgée d'eau pour les dé-saltérer.

Et voilà de quelle façon le pauvre garçon expliquait à ses amis sa force de volonté et sa sobriété.

— Il se peut que je sois imbécile. Ceci est une affaire d'appréciation, savez-vous, mais puisqu'il s'agit de ma vie, je suis devenu rusé comme un renard. Voilà comment je me comporte. Le matin, lorsqu'on me donne ma ration d'eau douce, je me garde bien de me désaltérer, comme les autres, à gogo. Je suce alors la clef de ma malle afin de faire croire à mon estomac que je bois à ma soif. Dans le creux du rer, je verse un peu d'eau, et je la hume comme l'abeille fait du suc de la fleur, sais-tu? D'autre part, je ne fume ni ne bois. Quand on sert le repas, je me garde bien de manger de la viande salée; mieux encore, je suis d'une grande sobriété. De cette façon j'ai moitié faim, moitié soif, ce qui vaut cent fois mieux que d'être affligé par un supplice insupportable.

## VII Les Requins

Les jours se suivirent, et aucun nuage ne se montrait à l'horizon. Le soleil était plus brûlant que jamais, l'atmosphère plus irritante qu'en aucun lieu du monde.

Certain matin, un bon nombre de passagers demeurèrent dans leurs lits, en déclarant qu'ils n'avaient plus la force de se mouvoir.

Bientôt la nouvelle se répandit dans tout le navire qu'une maladie venait d'éclater à bord du *Jonas*. Ceux-ci parlaient du choléra, ceux-là du typhus, les derniers de la fièvre jaune, ce qui terrifia tous les émigrants, car l'un ou l'autre de ces fléaux suffit pour emporter rapidement un équipage et ses passagers, si ceux-là sont entassés dans un espace étroit et soumis à une température incandescente.

Tous les passagers se communiquaient leur terreur, quand Donatus Kuik, qui se tenait accoudé sur le bastingage, jetant des trognons de choux pourris aux rares poissons qui se montraient le long des flancs du navire, poussa tout-à-coup un cri terrible, causé par un incident qui l'avait stupéfié.

— Une baleine! deux baleines! cria-t-il en se dirigeant vers Victor Roseman. Elles ont des gueules aussi larges que des fours, pour une fois, et elles font claquer leurs machoires les unes contre les autres, comme des crécelles, ou des machines d'engrenage. Je viens de leur jeter une vieille savate qu'elles ont avalée comme j'eusse fait d'une amande sucrée.

Tout incident est un évènement lorsqu'on fait un grand voyage en mer. Or, cela se conçoit, tout ceux qui avaient entendu l'exclamation de Donatus Kuik se précipitaient à tribord pour voir ce dont il s'agissait.

(A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, licencié en droit  
avoué à Cahors, 10, Cours de la Chartreuse.

# VENTE Sur folle-enchère

A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR EN UN SEUL LOT

De divers IMMEUBLES situés sur la commune de Labastide-du-Vert, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI CINQ MARS mil neuf cent deux, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, à midi et demie.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu 1<sup>o</sup> de l'article 14 des clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour parvenir à la vente sur saisie immobilière des immeubles ci-après désignés et faite par la dame Marie Fréjafond veuve Alibert sans profession domiciliée à Gramat adjudicataire d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le greffier du dit tribunal le vingt-trois septembre mil neuf cent un enregistré.

2<sup>o</sup> Et de l'article 733 du code de Procédure Civile.

A la requête de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué à demeure à Cahors Cours de la Chartreuse numéro 10, pour lequel domicile est élu dans son étude et se constitue et occupera pour lui-même sur la présente poursuite.

Il sera procédé le **Mercredi cinq Mars mil neuf cent deux**, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors séant au Palais de Justice de la dite ville à midi et demie.

A la vente sur folle-enchère au plus offrant et dernier enchérissseur en un seul lot des immeubles dont la désignation suit :

## DESIGNATION

### BIENS A VENDRE

1<sup>o</sup> Au lieu dit les « Combels », sous le numéro six cent trente-deux, de la section A, de la matrice cadastrale de la commune de Labastide-du-Vert, une terre d'une contenance environ de dix-sept ares vingt-cinq centiares, deuxième et troisième classes, et d'un revenu de trois francs soixante-six centimes ;

2<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro six cent trente-trois, partie de la dite section A, de la dite matrice cadastrale de la commune de Labastide-du-Vert, une vigne d'une contenance environ de sept ares, quatrième classe, et d'un revenu net de quarante-deux centimes ;

3<sup>o</sup> Au lieu dit « Les Crozes de Loup », sous le numéro six cent quatre-vingt-dix-sept, de la dite section A, de la dite matrice cadastrale, une bruyère d'une contenance environ de quarante-six ares soixante-dix centiares, deuxième classe, et d'un revenu net de quarante-deux centimes ;

4<sup>o</sup> Au lieu dit « Sals », sous le numéro deux cent quatre-vingt-quinze de la section B, de la dite

matrice cadastrale, une grange et patus, d'une contenance environ de deux ares cinquante centiares, première classe, et d'un revenu net de un franc cinquante centimes ;

5<sup>o</sup> Au lieu dit « Croze del Loup », sous le numéro six cent quatre-vingt-dix-huit de la section A, de la dite matrice cadastrale, un bois porté pour une contenance environ de dix-sept ares soixante centiares, douzième classe, et d'un revenu net de un franc cinquante huit centimes ;

6<sup>o</sup> Au lieu dit « Cayrol » sous le numéro cinq cent treize de la section D de la dite matrice cadastrale, une vigne d'une contenance environ de trente-deux ares, troisième et quatrième classes, et d'un revenu net de un franc quatre-vingt quatorze centimes ;

7<sup>o</sup> Au lieu dit « Les Vignals » sous le numéro cent onze de la dite section D, de la dite matrice cadastrale, une vigne d'une contenance environ de soixante-neuf ares trente centiares, première troisième et quatrième classes, et d'un revenu net de sept francs quarante-trois centimes.

8<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro cent douze de la dite section D de la dite matrice cadastrale, un bois d'une contenance de cinquante ares environ, troisième classe, d'un revenu net de un franc vingt centimes ;

9<sup>o</sup> Au lieu dit « Sals », sous le numéro cinq cent soixante-quatre, de la dite section D, même matrice cadastrale, un jardin d'une contenance environ de quarante-cinq centiares, première classe, et d'un revenu net de vingt-sept centimes ;

10<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro cinq cent soixante-cinq de la dite section D, même matrice cadastrale, un jardin d'une contenance environ de trois ares trente centiares, première classe, et d'un revenu net de un franc quatre-vingt-dix centimes ;

11<sup>o</sup> Au lieu dit les « Les Crozes du Loup », sous le numéro six cent quatre-vingt-quatorze partie de la dite section A, de la dite matrice cadastrale, une terre d'une contenance environ de cinq ares, quatrième classe, et d'un revenu net de trente centimes ;

12<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro six cent quatre-vingt-quinze partie de la dite section A, une vigne d'une contenance environ de quatorze ares cinquante centiares, quatrième classe et d'un revenu net de cinquante-deux centimes ;

13<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro six cent quatre-vingt-seize partie de la dite section A, de la même matrice cadastrale, une pâture bruyère d'une contenance environ trois ares vingt centiares, deuxième classe, et d'un revenu de deux centimes ;

14<sup>o</sup> Au lieu dit « Les Combes », sous le numéro sept cent deux partie de la dite section A, même matrice cadastrale, un bois d'une contenance

environ de onze ares cinq centiares, et d'un revenu net de vingt-sept centimes ;

15<sup>o</sup> Au lieu dit « Les Plaines de Laborie », sous le numéro sept cent vingt-cinq partie de la dite section A, même matrice cadastrale, une terre portée pour une contenance environ de vingt-sept ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, et pour un revenu net de trois francs cinquante-cinq centimes ;

16<sup>o</sup> Au lieu dit « Champ Dellis », sous le numéro cinq cent quatre-vingt-huit de la dite section A, de la dite matrice cadastrale, un sol de maison d'une contenance environ cinquante centiares, première classe, et d'un revenu net de trente centimes.

17<sup>o</sup> Au lieu dit « La Croze du Loup » sous le numéro six cent quatre-vingt-quatorze partie de la dite section D de la même matrice cadastrale, une terre portée pour environ une contenance de cinq ares, quatrième classe et pour un revenu net de trente centimes ;

18<sup>o</sup> Au même lieu sous le numéro six cent quatre-vingt-quinze partie de la dite section D, même matrice cadastrale, une vigne d'une contenance environ quatorze ares cinquante centiares, quatrième classe et d'un revenu net de cinquante-deux centimes ;

19<sup>o</sup> Au même lieu, sous le numéro six cent quatre-vingt seize partie de la dite section D, même matrice cadastrale, une pâture bruyère, portée pour une contenance environ de trois ares vingt centiares, deuxième classe et pour un revenu net de trois centimes ;

20<sup>o</sup> Au lieu dit « Les Combes » sous le numéro sept cent deux partie de la dite section D, même matrice cadastrale un bois porté pour environ une contenance de onze ares cinq centiares, troisième classe et pour un revenu net de vingt-six centimes ;

21<sup>o</sup> Au lieu dit « Champ de Lis » sous le numéro cinq cent quatre-vingt-huit de la dite section D, même matrice cadastrale, une maison portée pour un revenu net de sept francs cinquante centimes ;

Cette maison est construite en pierre et couverte en tuiles plates ; elle a deux tombants d'eau ; elle est frontée du Nord avec propriété de dame Pauline Clédal, veuve Fréjafond, tante du saisi, du Sud avec grange de Monsieur Laporte ; de l'Est avec maison de Ausset Jean et de l'Ouest avec chemin rural desservant.

Sa porte d'entrée qui constitue la seule ouverture de cette maison est à l'Ouest.

On y pénètre par un escalier extérieur en pierres de dix marches ; il existe un appentis adossé à la maison au-dessus de l'escalier en pierres, qui abrite le palier de la porte d'entrée ; il est soutenu par quatre piliers

en briques réfractaires et couvert en tuiles plates.

Cette maison comprend un premier étage et un galetas.

Au rez-de-chaussée sous l'escalier en pierres, se trouvent deux étables à porcs et la cave se trouve sous la maison.

La grange ci-dessus énoncée est distante de la maison d'environ deux cents mètres ; elle est construite en pierres et couverte en tuiles canal ; elle frontée du Nord avec terre de veuve Fréjafond, du Sud avec pâtes saisi ; de l'Est avec grange de Clédal et de l'Ouest avec terre de Besombes.

Elle n'a qu'un rez-de-chaussée ; elle sert à engranger diverses céréales et à ramiser cheval et voiture ou bœufs.

Dans les bâtisses ci-dessus énoncées et saisies, il n'existe aucun immeuble par destination, le sieur Alibert n'habitant pas le pays, ayant l'habitude de faire entretenir son bien par des mains étrangères.

## Lotissement

ET

### Mise à prix

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de **10** fr. dix francs ci..... en sus des charges.

### CONDITIONS DE LA VENTE

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Louis LACAZE avoué poursuivant et déposé pour servir de minute d'enchère au greffe du tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public. Les frais seront payables en sus du prix dans les huit jours de l'adjudication.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le onze février mil neuf cent deux.

L'avoué poursuivant  
**Louis LACAZE**

Enregistré à Cahors le **fé**vrier mil neuf cent deux, f<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu : un franc, quatre-vingt-huit centimes décimes compris.  
Le Receveur de l'Enregistrement,  
Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Louis Lacaze, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, qui, comme tout autre avoué exerçant près le tribunal civil de Cahors, peut être chargé d'enchérir.

### Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTREE  
Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTREE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

ARAÎT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Vient de paraître :

#### LE GUIDE DES MÈRES

#### ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants.

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3<sup>e</sup> traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Même administration que le Journal des

Demoiselles

#### LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHAQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE :

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné à preuve, est entrée dans sa trente-huitième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur  
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

### LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes colorées. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

#### JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-huit années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, amusements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1<sup>o</sup> 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2<sup>o</sup> Un Album de 8 pages in-4<sup>o</sup> ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3<sup>o</sup> Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4<sup>o</sup> Une ou deux Gravures de Modes colorées, soit 18 par an ; 5<sup>o</sup> Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT : Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornements d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure colorisée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlucés.

On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte),

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

#### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

##### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

##### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

##### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c

#### PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.	
3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 <sup>o</sup> DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

#### Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très ré-

duits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

#### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

#### A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

### LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, à Cahors (Lot)

10c En Vente partout 10c

## La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)